



## Décision du Président n° 1-20220822-111

### Objet : Attribution du marché

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

### DECIDE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

La consultation portant sur l'abattage d'arbres situés aux contours de la parcelle contenant les réservoirs d'eau potable de Vaux sur Somme et la pose d'une clôture en grillage et d'un portail, est attribuée à l'entreprise Terspective pour un montant de tranche ferme de 11 394,00 € HT.

#### **Article 2 :**

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

#### **Article 3 :**

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

#### **Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 22 aout 2022

Le Président,  
A. BABAUT

A circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter reads 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du Val de Somme'. In the center, there is a five-pointed star. A blue ink signature is written over the stamp.